

Schéma directeur régional d'accessibilité du service de transport TER pour les personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux autorités organisatrices de transport (AOT) d'élaborer un schéma directeur d'accessibilité sur leur réseau.

Il s'agit pour la Région de garantir le droit à la mobilité à l'ensemble des personnes à mobilité réduite (PMR) en leur permettant de se déplacer sur le réseau TER Rhône-Alpes à l'horizon 2015.

Pour mener à bien ce vaste chantier, la Région consacrera chaque année 12 M€, en moyenne, jusqu'en 2015.

La réussite de ce projet passera par la garantie d'une cohérence et d'une continuité dans la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement dans son ensemble, au-delà du seul réseau TER.

L'atteinte des objectifs suppose un engagement sans faille des différents partenaires, et notamment de l'Etat, de RFF et de la SNCF pour garantir une synergie entre les acteurs responsables des différentes actions à mettre en œuvre.

Le coût global pour tous les partenaires concernés est estimé à 118 M€ répartis entre :

- Les gares : 98 M€ financés pour partie par la Région
- Le matériel ferroviaire : 15 M€ financés intégralement par la Région
- Le réseau routier TER : 5,1 M€ dont 3,5 M€ financés par la Région
- Les services de substitution : 2 M€ par an de fonctionnement financés pour partie par la Région

Le Schéma Directeur Régional d'Accessibilité (SDRA) s'articule autour de 3 objectifs déclinés en 11 actions opérationnelles :

Objectif 1 : Assurer la mobilité pour tous à l'horizon 2015

- Action 1 : Un maillage du territoire par des gares accessibles : réalisation d'ici 2015 des aménagements indispensables aux déplacements des PMR dans une centaine de gares représentant plus de 90 % des flux quotidiens et maillant l'ensemble du territoire régional réparties en 3 niveaux (*)

- Action 2 : Le matériel ferroviaire : amélioration d'ici 2015 de l'accessibilité des matériels anciens encore en circulation à cette date.

- Action 3 : Le réseau TER Routier : mise en accessibilité d'ici 2015 des véhicules routiers (dans le cadre des renouvellements progressifs des contrats d'exploitation) et de plus de 80 points d'arrêts routiers du réseau TER.

- Action 4 : Les services de substitution : mise en place en 2011 des services de substitution (aide humaine et services de transport de substitution) à l'échelle régionale pour les gares et points d'arrêts qui ne seront pas aménagés.

- Action 5 : L'information sur l'accessibilité et l'accessibilité de l'information : mise en œuvre du plan d'actions relatif aux différents supports d'information d'ici 2015, et mise en place en 2011 d'une centrale de mobilité pour permettre aux PMR de réserver les services de substitution. A noter : la centrale de mobilité Multitud sur la région urbaine de Lyon répond doré et déjà aux normes d'accessibilité.

Objectif 2 : Aller vers l'autonomie maximale

- Action 6 : La réalisation d'aménagements complémentaires en gare de façon progressive en privilégiant, à l'échéance 2020, les principales gares pour en faire bénéficier le plus grand nombre d'usagers et assurer une couverture territoriale la plus étendue possible.

- Action 7 : Adapter le matériel ferroviaire récent : amélioration de l'accessibilité des matériels ferroviaires récents (AGC et TER 2 niveaux nouvelle génération).

Objectif 3 : Développer les démarches partenariales

- Action 8 : Garantir la cohérence et la continuité de la chaîne de déplacement : poursuite lors de la mise en œuvre du schéma de la démarche de concertation et de partenariat qui a prévalu pendant son élaboration.

- Action 9 : Partage et coordination de l'information : coordination avec les AOT pour offrir aux PMR une information sur l'accessibilité des réseaux et les services de substitution.

- Action 10 : Etudier l'opportunité d'une mutualisation des services de substitution : travail avec les AOT pour les services de transport de substitution et avec la SNCF concernant les services d'assistance humaine.

- Action 11 : Ajustement des principes : possibilité d'ajuster les principes énoncés dans le schéma en termes de contenu et de planning en fonction d'éléments contextuels et conjoncturels

Un large dispositif de concertation a été mis en place afin d'élaborer un Schéma directeur qui réponde aux besoins des personnes à mobilité réduite : réunions plénières avec l'ensemble des associations représentatives des PMR, réunions techniques avec les associations du Comité Technique Régional, réunions locales, comités de lignes...

La réalisation des actions identifiées dans le SDRA permettra la mobilité de toutes les PMR sur le réseau TER et offrira progressivement une accessibilité en autonomie tout en offrant une qualité d'usage améliorée pour tous.

L'élaboration du SDRA est inscrite au programme d'actions du Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides et s'inscrit en cohérence avec la Charte régionale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des traitements.

Contact presse :
Angélique DEFRANCE – 06 70 03 43 00

*Les 3 niveaux de gares

- Gares de niveau 1 : gares totalement accessibles où les personnes à mobilité réduite disposent d'une autonomie maximale (Lyon Part Dieu, Lyon Perrache, St Etienne Chateaucieux, Bourg-en-Bresse, Ambérieu, Valence, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Aix-les-Bains, St-Jean-de-Maurienne, Annemasse, Cluses, Thonon...)
- Gares de niveau 2 : gares où une assistance humaine est prévue avec les équipements adéquats afin de permettre notamment aux voyageurs de monter ou descendre du train (Amplepuis, Feurs, Bonson, Rive-de-Gier, St-Germain-au-Mont-d'Or, Miribel, Villars-les-Dombes, Tullins, Livron, Crest, Clelles-Mens, Goncelin, Brignoud, Moutiers, Modane, Chamonix Mont Blanc...)
- Gares de niveau 3 : gares où des moyens de substitution sont prévus pouvant permettre aux voyageurs soit de se rendre à leur destination, soit de rallier une gare accessible proche (Haltes ferroviaires de l'Ouest lyonnais, Pont de Claix, Grésy-sur-Aix, Albens, Servoz, Vallorcine, St-André-le-Gaz, Chabon, Grand Lemps...)